

propos de la construction d'une allée de quilles, d'une piscine ou de quelques autres sports. Si le ministre a peine à trouver les locaux requis, je lui rappellerai qu'il existe de l'autre côté de l'immeuble où nous nous trouvons présentement une salle qui a à peu près les mêmes dimensions que celles des Communes et qui pourrait très bien être convertie en salle de quilles ou en piscine. Je suis certain que les honorables représentants qui occupent maintenant ce local pourraient trouver ailleurs du travail plus utile.

M. Aiken: Monsieur le président, j'aimerais aborder un sujet qui revêt, pour le public, un caractère d'importance générale: la fermeture des routes municipales dans la province de l'Ontario. J'estime qu'il se rattache pertinemment aux crédits du ministre puisqu'on trouve, au sein du ministère des Travaux publics, un bureau de l'inscription des terres qui s'occupe des besoins fonciers.

Voici en peu de mots ce qu'il en est. Les règlements relatifs à la fermeture des routes dans la province de l'Ontario exigent que le gouverneur en conseil signifie son approbation lorsque des terrains qui appartiennent au gouvernement fédéral sont en cause. Pendant bien des années, on a seulement approuvé les demandes présentées aux termes de ce règlement après avoir reçu une lettre du ministère des Transports, dans laquelle celui-ci déclarait qu'il ne s'intéressait pas à la région en cause. Jusqu'alors, les autorités provinciales se contentaient d'une lettre du ministère des Transports. L'automne dernier—en septembre, si je ne m'abuse—le service de l'administration du ministère des Affaires municipales de l'Ontario a décidé que le gouvernement fédéral devrait dorénavant produire une attestation pour montrer qu'aucune terre de la Couronne est en cause. Ce changement m'inquiète, car, en raison de la décision, ridicule à mon sens, qu'a prise le ministère provincial, une quinzaine de demandes de fermeture de routes sont en suspens et retardent des programmes de lotissement dans la région de Muskoka. Des retards analogues se produisent sans doute dans d'autres localités de la province d'Ontario.

Je crois comprendre que le directeur de l'enregistrement des terres et le greffier du conseil privé ont tenté des démarches auprès des divers ministères du gouvernement fédéral pour qu'on puisse produire une attestation de ce genre. Mais, d'autre part, je crois que l'agent de l'enregistrement des terres du ministère des Travaux publics répugne à généraliser cette façon de procéder parmi les autres ministères, de crainte qu'on ne compulse leurs dossiers à des fins spéculatives pour substituer des attestations aux lettres

[M. Peters.]

en ce qui a trait aux terres de la Couronne qui sont en jeu.

Les choses en sont rendues à une impasse: les autorités provinciales refusent d'approuver les demandes de fermeture de routes avant d'avoir reçu des attestations du gouvernement fédéral, mais ce dernier ne veut pas produire ces attestations.

J'espère que le ministre peut mettre fin à cette impasse, soit en faisant savoir au ministère provincial des Affaires municipales qu'on ne peut lui faire tenir ces attestations, soit en mettant au point une formule relative à l'émission des attestations, afin qu'on puisse donner suite aux demandes de ceux qui attendent.

(Texte)

M. Fortin: Monsieur le président, je fais miennes les suggestions qu'ont faites tout à l'heure les honorables députés de Saint-Denis et de Trinity (M. Denis et M. Hellyer). Somme toute, je crois qu'en ce faisant, le ministre rendrait un immense service, non seulement aux députés mais aussi à la nation, parce que, depuis assez longtemps, les députés de l'opposition insistent pour faire de l'exercice physique. Ils se rappellent probablement le dicton latin: *Mens sana in corpore sano*. Je crois qu'en leur fournissant l'occasion de faire un peu d'exercice, leur corps sera plus sain et leur esprit le deviendrait aussi.

J'ai peut-être une préférence, celle d'appuyer d'abord la proposition de l'honorable député de Trinity qui veut une piscine. Je demanderais au ministre de faire un effort, un très grand effort même, avant les prochaines élections, afin que les quelques députés libéraux qui seront réélus à la Chambre trouvent un endroit propice pour noyer leur chagrin.

M. Denis: L'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) ne semble pas connaître l'utilité d'une piscine. Une piscine sert à se laver. Peut-être l'honorable député en aurait-il besoin.

A moins que les honorables députés conservateurs préfèrent rester ankylosés, sans faire aucun exercice physique, et se faire «passer à la peinture» comme certains de leurs amis de la province de Québec; on paraît blanc avec de la peinture blanche, mais pas au point de vue réputation.

Au lieu de faire de la petite politique et d'insulter les gens, certains députés devraient admettre que, dans la vie, le sport a sa place et que ceux qui s'y adonnent n'ont pas nécessairement un esprit du genre des membres de l'Union nationale. Ainsi, je soumets humblement, monsieur le président, que l'honorable député de Montmagny-L'Islet a perdu une belle occasion de se taire.